

AFFLELOU : quand les métiers deviennent flous, il y a un loup !

Hier opticien, aujourd'hui « *acousticien* », demain « *bandagiste* » ?

En septembre 2009, lors du Silmo (salon de l'optique) M. Alain Afflelou, avait défini la frontière entre les professions d'opticien et d'audioprothésiste justifiant l'impossibilité de les exercer en même temps.

M. Alain Afflelou : « *L'audioprothèse est un métier en tant que tel. Il faut même plus d'années d'études que pour être opticien. Quand on aura fait de l'audioprothèse dans les magasins d'optique on pourra revenir vers la photo ou vers le bandagiste ? On revient au moyen-âge. (...) Moi je crois que c'est très dangereux d'être opticien et audioprothésiste. On est l'un ou l'autre. Imaginez que des audioprothésistes fassent des lunettes, est-ce qu'on verra beaucoup de clients aller chez eux acheter des lunettes ? Moi je n'y crois pas une seconde* ».

La séquence vidéo¹ (1 mn 32 s) : <https://youtu.be/j4VZjdKqYSU>

Le 1^{er} octobre, M. Afflelou, lancera une nouvelle offre, en insistant sur la nouvelle ligne « acousticien » de ses enseignes, à côté de celle d'opticien.

Ce revirement brutal de position interroge.

Soit, depuis son exil fiscal à Londres, il a changé d'avis et il faut s'attendre à voir prochainement les boutiques Afflelou s'apprêter à vendre de la photo, puis des bandages....

Soit, il a considéré que le marché de l'optique était – en partie par sa faute – saturé et il recherche de nouveaux « relais de croissance », après avoir « *reporté sine die son projet de retour en Bourse à Paris* »².

Ceci expliquerait pourquoi il milite avec autant d'ardeur pour la déréglementation de la profession d'audioprothésiste.

Au passage, l'arrivée de M. Afflelou sur le marché de l'audioprothèse n'a rien de philanthropique, en dépit de ce que voudraient faire croire ses campagnes de publicité.

En 2016, « Que Choisir » a d'ailleurs révélé qu'Afflelou applique dans l'audition une formule semblable à celle de son offre « *Tchin Tchin* » pour les lunettes avec « le deuxième appareil pour 1 € de plus ».

Mais en multipliant par deux le prix du premier !

« *Le procédé n'est pas très subtil, c'est vraiment prendre les consommateurs pour des imbéciles* »³ avait conclu l'association.

L'UNSAF, représentant des audioprothésistes, professionnels de santé réglementés, ne peut que s'interroger face à l'attitude de tels opérateurs commerciaux et financiers sur des patients âgés et fragiles, et s'inquiéter de leurs agissements dictés par le seul profit.

L'UNSAF demande aux Pouvoirs publics d'encadrer ce type de pratiques afin de protéger les patients et de mettre un terme à la marchandisation créant une inacceptable confusion au détriment des déficients auditifs et des professionnels sérieux.

Les enjeux de l'audioprothèse en matière de santé publique, notamment pour prévenir le déclin cognitif, sont tels qu'il serait incompréhensible de laisser des intérêts mercantiles ou des stratégies boursières de court terme en dicter la régulation.

Contact presse : Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - contact@unsaf.org

¹ Extrait de la vidéo de la table ronde « *Acuité TV Silmo : quel est l'avenir de la profession d'opticien ?* » du 30.09.2009 : <https://www.acuite.fr/acuite-tv/profession/8494/acuite-tv-silmo-quel-est-lavenir-de-la-profession-dopticien>

² « *Le réseau d'audioprothésistes et d'opticiens avait déjà calé à l'automne (...) Début février, Afflelou a reporté sine die son projet de retour en Bourse à Paris* ». Le Revenu, 10.02.2017, article « *Afflelou - Double faux départ* ».

³ « *Prothèses auditives, Le parcours du combattant* », Que Choisir, janvier 2016, page 20.